



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

Projet de règlement numéro 158-21-01 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158-17 afin d'assujettir certains travaux et interventions sur des bâtiments à valeur patrimoniale.

- Ajustements aux travaux et interventions assujettis ;
- Ajout des renseignements et documents exigés dans le cadre d'une demande d'approbation d'un PIIA pour les bâtiments à valeur patrimoniale ;
- Ajout d'un chapitre édictant les objectifs et critères concernant les travaux et ouvrages relatifs aux bâtiments à valeur patrimoniale ;
- Ajout d'une annexe comprenant le registre et les fiches techniques des bâtiments et ouvrages à valeur patrimoniale soumis au règlement.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mai 2021, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Armand a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant:

Règlement numéro 158-21-01 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 158-17 afin d'assujettir certains travaux et interventions sur des bâtiments à valeur patrimoniale.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
3. Conformément au décret ministériel 433-2021, l'assemblée de consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* doit être remplacée par une consultation publique écrite d'une durée minimale de 15 jours.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au mercredi 26 mai 2021 de la manière suivante:

- Par la poste au 414, chemin Luke, Saint-Armand (Québec) J0J 1T0
- Par courriel à l'adresse : dq@municipalite.saint-armand.qc.ca

4. Le projet de règlement ci-haut mentionné peut être consulté à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Armand au 414, chemin Luke à Saint-Armand durant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : **www.municipalite.saint-armand.qc.ca**.

5. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Armand, ce 11 mai 2021.

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière